



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE
TEMPORAIRE DU PARC PECOURT**
Arrêté de Police du 08 février 2019

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer la sécurité du public suite à la prévision de
vents violents pour le vendredi 08 et samedi 09 février 2019.*

ARRETE

- ARTICLE 1** *De fortes rafales de vents sont prévues pour les journées du
vendredi 08 et samedi 09 février 2019.*
- ARTICLE 2** *Pour des raisons de sécurité, le Parc Pierre Pécourt sera fermé au
public le vendredi 08 ainsi que le samedi 09 février 2019.*
- ARTICLE 3** *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des services techniques
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN,
Le 08 février 2019*

*Le Maire,
Maryline Lucas*

